



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mars 2024

**Délibération n°2024018**

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET  
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT  
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN  
Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB  
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET PRINCIPAL / ASSOCIATION / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 – POINT SPORT AUTO**

À la suite de la qualification des Courthézonnais POINT Nicolas, pilote et de OLIVIER Hugo, copilote de l'association « point sport auto » à la finale de la coupe de France des rallyes 2023 qui s'est déroulée à Ambert du 12 au 14 octobre 2023, la commune s'engage aux côtés de ses sportifs afin d'encourager cet engagement en participant aux frais de déplacements à hauteur de 150 € au vu des justificatifs fournis.

Pour ce faire, il est proposé à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « point Sport Auto ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rayonnement de l'association à la coupe de France des rallyes 2023,

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des sports et des associations, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association « point Sport Auto » ;
- **DIT** les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la Commune (compte 6574)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Maire  
Nicolas PAGET

